



## Coimplément de loyer non déclaré

-----  
Par marionion

Bonjour, je vous contacte pour une demande de renseignements concernant le loyer de mon logement.

En effet, je viens d'emménager dans un logement à Lyon, et j'ai découvert après notre emménagement que la régie me demande un complément de loyer de 20 ? en plus de mon loyer normal. Ce complément n'est pas indiqué dans le bail. Il ne m'a pas été demandé non plus lors du premier versement. Cependant, j'ai découvert qu'il était bien inscrit dans la fiche commerciale que nous avons reçu lors de notre visite de l'appartement.

Je me demandais s'il était légal de me demander ce compliment, alors que je n'ai rien signé le validant.

Merci d'avance de votre retour.  
Bien cordialement.

-----  
Par marionion

Je précise que ce complément semble justifié car il concerne notre balcon.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Seul le bail fait foi.  
Si le complément de loyer n'y est pas indiqué, il ne peut être exigé.